

DEL-2022-181

L'An deux mille vingt-deux, le sept juillet, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/06/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BAUD-GRASSET, BOUVARD C, BOUVARD M, BURNET, CARTIER, CHARLOT-FLORENTIN, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GENOUD, GILBERT, GILET, GYSELINCK, JACQUES, MEYNET-CORDONNIER, MILLET-URSIN, PAULY, PELLARIN, PENHOUEÏT, PERRISSIN-FABERT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme LAFARIE.

MM. GILLET, HACQUIN, LEOTY, OBERLI, PETIT, ROLLIN, SADDIER.

Suppléants :

Mme GRARD.

MM. BOSSON, MULATIER-GACHET, TURK-SAVIGNY.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MUGNIER.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARBIER, BARON, BARTHALAIS, BLOUIN, BOISIER, BONTEMPS, BOUCLIER, BUFFLIER, CALONE, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, DAVIET, DEFAGO, GONDA, HAVEL, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MODURIER, PEROU, PERRET, ROSSINELLI, RUBIN, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

M. PAILLOLE : Syan'EnR

Mmes ASSIER, CARRERA, KHAY, JAILLET, POURRAZ,

MM. BAILLY, CHALLEAT, DIAZ, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN, WYBAILLIE : du SYANE

Membres en exercice : 85

Présents : 40

Représentés par mandat : 8

En application des dispositions des lois n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, fixant le quorum au tiers des membres de l'assemblée délibérante, le Comité peut valablement délibérer.

Objet : COMMUNE DE FILLIERE - RESEAU PUBLIC DE CHALEUR D'AVIERNOZ - CHOIX DU MODE DE GESTION

Exposé du Président,

Par délibération du Comité syndical du 29 juin 2017, le SYANE s'est doté de la compétence optionnelle mentionnée à l'article L.2224-38-I du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en matière de « création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur ou de froid ».

Par délibération en date du 15 février 2018, le Comité du SYANE a décidé la création d'une régie avec autonomie financière et d'un budget annexe dédié à la gestion de services publics rattachés à cette compétence optionnelle. Cette régie est dénommée Syan'Chaleur.

A ce titre, sept réseaux de chaleur sont déjà mis en œuvre par le SYANE, selon le mode de gestion de la régie :

- commune de SAINT-JEOIRE-EN-FAUCIGNY, avec une mise en service en octobre 2020,
- communes d'AMBILLY et de VILLE-LA-GRAND, avec une mise en service prévue à l'été 2022,
- commune d'EVIAN-LES-BAINS, sur le secteur des Hauts d'Evian, avec une mise en service prévue début 2023,
- commune d'ABONDANCE, avec une mise en service prévue à l'automne 2024,
- commune de SAMOËNS, avec une mise en service prévue à l'automne 2024,
- commune de PASSY, sur le secteur de Marlioz, avec une mise en service prévue à l'automne 2024,
- commune d'EVIAN-LES-BAINS, sur le secteur des bords de lac, avec une mise en service prévue en 2025.

Au printemps 2021, le SYANE, sur sollicitation de la commune de FILLIERE, a mené une étude de faisabilité pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur bois énergie sur le centre-bourg d'AVIERNOZ.

Les principales caractéristiques techniques prévisionnelles du projet sont les suivantes :

- Longueur du réseau : environ 300 m,
- Puissances de la chaudière bois : environ 100 kW,
- Appoint / secours au fioul,
- Taux de couverture bois : supérieur à 95 %,
- Montant estimatif de l'investissement : 500 K€ HT.

Ce projet vise l'alimentation de bâtiments communaux (groupe scolaire, salle des fêtes, mairie) et de programmes de logements à construire (environ 50 logements neufs).

Le transfert de compétence sur la commune de FILLIERE intervient par délibérations concordantes de la commune de FILLIERE et du SYANE, en juillet 2022.

Afin de définir le mode de gestion le mieux adapté au nouveau service public de chaleur, le SYANE s'est engagé dans une démarche d'étude des différentes options de gestion envisageables.

Les résultats des analyses menées ont conduit à considérer la Régie Syan'Chaleur comme le mode de gestion le plus approprié à ce service public.

Un rapport présentant les caractéristiques du projet et les choix les plus adaptés du mode de gestion a été adressé aux membres du Comité syndical après avoir fait l'objet de différents avis rappelés ci-après :

- ✓ Vu l'article L.2221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Vu l'avis du Comité Technique (CT) du SYANE en date du 20 juin 2022,
- ✓ Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en date du 29 juin 2022,
- ✓ Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de Syan'Chaleur en date du 16 mai 2022,
- ✓ Vu le rapport annexé à la présente délibération,

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver le principe de la mise en place et de l'exploitation du service public de réseau de chaleur sur le centre-bourg d'AVIERNOZ sur la commune de FILLIERE, avec le recours à un mode de gestion en régie par Syan'Chaleur,
2. à autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à cette gestion en régie par Syan'Chaleur.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE